

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1373

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 41

ÉTAT D

« Contrôle de la circulation et du stationnement routiers »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Structures et dispositifs de sécurité routière	0	0
Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers	0	0
Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	0	0
Désendettement de l'État	45 000 000	0
TOTAUX	45 000 000	0
SOLDE	45 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement procède au rétablissement des crédits de la mission « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers » votés en première lecture à l'Assemblée nationale. À cette fin, il convient de majorer de 45 000 000 € les autorisations d'engagement et de 45 000 000 € les crédits de paiement de la mission « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers ».